



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100850

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 19/09/2025 10H03 C:025094 I:39396
V/REF : 1027835
V/Email reçu le Vendredi 19/09/2025 a 10H03

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVoux

V/REF.IMM. 02823
IMMEUBLE : RTE DE MESSIMY -2823
74, ROUTE DE MESSIMY
.01480 CHALEINS

Vaulx en Velin, le 09 Octobre 2025

Référence Marché: M_231009002-1
LOCALISATION : ALLEE N74 MESSIMY - LOGEMENT DE M BERNARDI AU 2EME ETAGE TEL06 52182164
OU 09 50557255
MOTIF : INTERVENIR POUR AJUSTAGE DE 2 PORTES INTERIEURE PORTES CHAMBRE ET WC
Donneur d'ordre : M. L ZAJICEK

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 01/10 A 08H15 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MR BERNARDI AU 2EME ETAGE
AJUSTAGE ET MISE EN JEU DE LA PORTE CHAMBRE ET WC
CONTROLE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER EMAIL en CC le 01/10/25 a 23H02 ludovic.zajicek@semcoda.com
MP LCOMPTER Email envoyé le 01/10/25 a 23H02 Mme C. GIROND

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Trév.01	1	71,89		71,89
2,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	1	51,35		102,70



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5100850

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	174,59
T.V.A. a 10,00%	17,45
TOTAL T.T.C.En EURO	192,04

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.